

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'octobre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Bernadette BOURCIER. Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Yves MARTINEAU. Mesdames Annick MENANTEAU, Julie MARIEL-GODARD, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU. Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Laurence MARTINEAU. Madame Flora PRIEUR pouvoir à Madame Magali LOISEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Véronique BESSE.

N°02 : DETERMINATION DU LOYER 2022 CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS MIS A DISPOSITION DE LA RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU. (*Rapporteur : Magali LOISEAU*).

Le Conseil d'administration a adopté en 2007, le principe de la mise en place d'un loyer concernant les investissements mis à disposition de la Résidence de la Fontaine du Jeu, ainsi que les principes permettant de déterminer annuellement le montant de ce loyer.

Vu la délibération n°2007-115 en date du 25 octobre 2007 portant sur la détermination des principes de mise en place d'un loyer concernant les investissements mis à disposition de la Résidence de la Fontaine du Jeu,

Considérant le montant des annuités d'emprunts pour l'exercice 2022 concernant les résidences « À La Claire Fontaine », « Les Chênes » et « Les Genêts en fleur »,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- fixer le montant du loyer pour l'année 2022 à 948 000 euros.
- encaisser cette somme au compte 611-7477 du budget principal du CCAS.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 20/10/22
Publié électroniquement le : 20/10/22

Véronique BESSE,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

